



ARRÊTÉ PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS

DE L'ÉLECTION PARTIELLE DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX

DU 25 OCTOBRE 2021

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associé à une université ou une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur relatif aux élections des membres élus au Conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux adopté en séance du 19 septembre 2014 ;

Vu la décision portant organisation des élections en date du 24 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté relatif aux élections des représentants des personnels au Conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux du 25 octobre 2021, en date du 24 septembre 2021 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des votes joints au présent arrêté ;

Considérant que le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours.

ARRÊTE

Article 1 :

Les résultats des élections des représentants des personnels au collège A : « Professeur-e-s d'université, professeur-e-s associé-e-s de même corps et directeur-s-rices de recherche », du 25 octobre 2021 au conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'inscrits	21
Nombre de votants	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Prénom et nom de la personne élue	David SZYMCZAK
Nombres de suffrages obtenus	11

Article 2 :

Les résultats des élections des représentants des personnels au collège B : « Maîtres de conférences, professeur-e-s associé-e-s de même corps, chargé-e de recherche, PRAG, PRCE, ATER inscrits » du 25 octobre 2021 au conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'inscrits	52
Nombre de votants	23
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

Prénom et nom de l' élu	Jean-Paul CAMES
Nombres de suffrages obtenus	21

Article 3 :

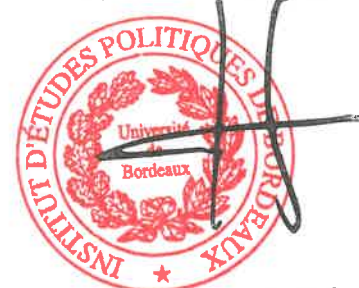
Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Les réclamations ou contestations relatives à la préparation, au déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats devront être déposées au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la Commission de Contrôle des Opération Électorales (Tribunal administratif de Bordeaux – 9 Rue Tastet 33 000 Bordeaux) devant statuer dans les 15 jours.

Fait pour valoir ce que de droit

À Pessac, le 25 octobre 2021



Arrêté proclamation élections du 25 octobre 2021